PASS ANNUEL

COMMANDEZ VOS PASS ANNUELS EN 3 ÉTAPES

1 - REMPLISSEZ EN LETTRES CAPITALES LES CHAMPS CI-DESSOUS

ADRESSE DE LIVRAISON

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom

Prénom

Adresse

Ville Code Postal

Téléphone* Pays

Pour être sûr de recevoir toutes nos offres et invitations du programme Pass Annuel remplissez tous les champs.

MEMBRE 1

Veuillez inscrire vos nom et prénom au dos de votre photo d'identité et la coller ici S.V.P.

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom

Prénom Date de naissance / /

E-mail*

Adresse (si différente de l'adresse de livraison)

Ville Code Postal

☐ **DISCOVERY** ☐ **DISCOVERY** option parking 40€ de plus** ☐ **MAGIC FLEX** ☐ **MAGIC PLUS** ☐ **INFINITY**

Date d'expiration du précédent Pass Annuel, dans le cas où vous en avez déjà eu un / /

N° d'adhérent (12 derniers chiffres) Montant du Pass choisi **(A)** €

MEMBRE 2

Veuillez inscrire vos nom et prénom au dos de votre photo d'identité et la coller ici S.V.P.

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom

Prénom Date de naissance / /

E-mail*

Adresse (si différente de l'adresse de livraison)

Ville Code Postal

☐ **DISCOVERY** ☐ **DISCOVERY** option parking 40€ de plus** ☐ **MAGIC FLEX** ☐ **MAGIC PLUS** ☐ **INFINITY**

Date d'expiration du précédent Pass Annuel, dans le cas où vous en avez déjà eu un / /

N° d'adhérent (12 derniers chiffres) Montant du Pass choisi **(B)** €

Pour plus de 2 Pass Annuels, merci de recopier les informations ci-dessus sur papier libre accompagné des photos d'identité.

Prix unitaires par adulte ou enfant***	DE 1 À 4	5 ET PLUS Pour l'achat simultané de 5 Pass Annuels ou plus (de même type) pour une même famille (même adresse), vous bénéficiez de 20% de réduction sur le montant total de l'achat.
Pass Annuel **DISCOVERY**	149€	119€
Pass Annuel **MAGIC FLEX**	219€	175€
Pass Annuel **MAGIC PLUS**	259€	207€
Pass Annuel **INFINITY**	399€	319€

Souhaitez-vous recevoir régulièrement et gratuitement des informations par communications électroniques sur Disneyland® Paris ☐ Oui ☐ Non

Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées à des fins de prospection par courrier postal, veuillez cocher la case ci-contre ☐

Si vous ne souhaitez pas que vos informations soient utilisées à des fins de prospection par téléphone, cochez la case ci-contre ☐

Les informations collectées sont utilisées par Euro Disney Associés S.A.S. à des fins de gestion des adhésions et, le cas échéant, de marketing. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès d'Euro Disney Associés S.A.S., Service Marketing Pass Annuel, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée, Cedex 04, France. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout démarchage téléphonique en vous inscrivant sur bloctel.gouv.fr. Cette opposition ne vaut cependant pas pour les démarchages effectués en lien avec une relation contractuelle en cours.

*Facultatif. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout démarchage téléphonique en vous inscrivant sur bloctel.gouv.fr. Cette opposition ne vaut cependant pas pour les démarchages eff ectués en lien avec une relation contractuelle en cours. **L'accès au parking des Parcs Disney est gratuit, pour les véhicules légers et motos, les jours de validité de votre Pass Annuel jusqu'à l'horaire de fermeture du Parc Disneyland®. Un supplément de 10€ par jour sera demandé aux camping-cars. Le stationnement est strictement interdit sur le parking réservé aux bus. La gratuité du parking n'est pas applicable pendant les événements spéciaux (hors événements réservés aux Pass Annuels). L'accès au parking est strictement personnel. *** Enfant à partir de 3 ans.
Bon de commande par correspondance valable du 7 novembre 2018 au 1er avril 2019.

Les prix mentionnés ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur au 7 février 2018 et peuvent être révisés conformément aux conditions générales de vente Disneyland® Paris applicables.

2 - VOTRE **COMMANDE**

Montant total des Pass Annuels choisis (**A + B**) = ... €

+ Option(s) parking pour le Pass Annuel Discovery ..... x 40€ = ... €

TOTAL À PAYER = ... €

Par sa signature, chaque membre majeur déclare avoir pris connaissance de la description du type de Pass Annuel choisi et des conditions générales d'abonnement Pass Annuel figurant au verso et les accepter.

Date : |__|__| / |__|__| / |__|__|__|__| **SIGNATURE :**
(obligatoire)

3 - MERCI DE **NOUS RETOURNER**

- Ce formulaire daté et signé.
- Votre mode de paiement ci-dessous dûment complété et signé ou votre Pass Annuel temporaire.
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité du payeur et de chaque membre Pass Annuel si différent.
- Une autorisation parentale et une copie de la pièce d'identié recto-verso d'un parent ou tuteur légal dans le cas d'un mineur ne portant pas le même nom que le parent ou tuteur légal.

Disneyland Paris - Pass Annuel par correspondance
77 777 Marne-la-Vallée cedex 4 - France.

Les Pass Annuels commandés par correspondance vous seront envoyés par courrier (aucun frais de livraison. Prévoir 15 jours ouvrés de délai à compter de la réception de votre dossier complet par nos équipes). Attention toute demande incomplète ou non accompagnée du règlement ne pourra être prise en considération.

VOTRE MODE DE PAIEMENT

dans le cas d'un achat ou d'un nouvel abonnement de votre Pass Annuel

Signature obligatoire

☐ Carte Bleue / Visa ☐ EuroCard / MasterCard ☐ American Express

J'autorise Euro Disney Associés S.A.S. à débiter ma carte bancaire (références ci-dessous) du montant de ..... €

|__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| |__|__|__|__| date de validité |__|__| / |__|__|__|

Merci de noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte |__|__|__|

© Disney - Euro Disney Associés S.A.S. - Siren 397471822 - RCS MEAUX - Capital Social 917 171 134,49 € Siège social : 1 rue de la Galmy, 77700 Chessy. Licences E.S. n°1-1096253 ; 1-1096480 - 1-1096489 ; 1-1102702 ; 1-1102736 ; 1-1105347 ; 1-1111868 ; n°2-1096251 et 3-1096250.

Les prix mentionnés ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur au 07/02/18 et peuvent être révisés conformément aux conditions générales de vente Disneyland® Paris applicables.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT PASS ANNUEL

Valables pour un Pass Annuel définitif souscrit du 7 novembre 2018 au 1er avril 2019.

Les conditions générales ci-après précisent les dispositions qui régissent les relations entre la société EURO DISNEY ASSOCIES S.A.S. (ci-après dénommée "**Euro Disney**" ou "**Bureau Pass Annuel**") et chacun des membres (ci-après dénommé "**Membre**") du programme de Pass Annuels d'entrée aux Parcs Disneyland® et Walt Disney Studios® (ci-après les "**Parcs Disney**") d'Euro Disney (ci-après, le "**Programme**").

ARTICLE 1 - OBJET Le Programme a pour objet de permettre à tout Membre, sur présentation d'une carte délivrée par Euro Disney et comportant, outre le nom et le prénom du Membre, sa photographie et son numéro de Membre (ci-après le "Pass Annuel") en cours de validité, d'accéder aux Parcs Disney, dans les conditions précisées ci-après.

ARTICLE 2 - ABONNEMENT AU PROGRAMME 2.1. Conditions d'abonnement au Programme 2.1.1. Le Programme doit être souscrit par une personne majeure ou, si le Membre est un mineur ou est dépourvu de capacité juridique, par son représentant légal ou son tuteur. **2.1.2.** L'abonnement au Programme est strictement personnel. Le Pass Annuel n'est ni transmissible, ni remboursable. Une pièce d'identité devra être présentée lors de la souscription de l'abonnement au Bureau Pass Annuel. Une pièce d'identité pourra être demandée lors de chaque utilisation du Pass Annuel (accès aux Parcs Disney ainsi qu'au parking, application des réductions et offres, etc.) afin de vérifier l'identité du Membre et garantir ainsi l'usage strictement personnel du Pass Annuel. Des contrôles d'identité pourront par ailleurs être effectués aux entrées des Parcs Disney afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle du Pass Annuel. Le non-respect du caractère personnel du Pass Annuel pourra entraîner sa confiscation immédiate et sa désactivation ainsi que la résiliation de l'abonnement. **2.1.3.** L'abonnement est souscrit pour une durée de douze (12) mois (sauf offres particulières). Un seul Pass Annuel sera délivré par Membre. **2.1.4.** Une copie (« Duplicata ») du Pass Annuel définitif, en cours de validité, d'un mineur pourra être délivrée à tout moment à un des parents sur sa demande. Il ne sera délivré qu'un seul Duplicata par Pass Annuel en cours. Le parent demandant le Duplicata garantit à Euro Disney que cette demande est effectuée avec l'accord de l'autre parent. Euro Disney se réserve le droit d'annuler à tout moment le Duplicata à la demande de l'autre parent. Toute demande de Duplicata devra être adressée par courrier à l'adresse suivante à Euro Disney Associés S.A.S., Pass Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagnée d'une autorisation parentale signée, d'une copie d'une pièce d'identité de l'enfant et du parent qui en fait la demande ou, en cas de non concordance des noms de l'enfant et du parent, d'une copie du livret de famille. Toute désactivation, suspension, confiscation, résiliation du Pass Annuel entraînera celle du Duplicata. Inversement, toute désactivation, suspension, confiscation ou résiliation du Duplicata, notamment pour non-respect des présentes Conditions Générales d'Abonnement, entraînera celle du Pass Annuel. Par ailleurs, le Duplicata sera automatiquement désactivé en cas de renouvellement ou de tout échange contre un Pass Annuel d'une valeur monétaire supérieure. Un Duplicata du nouveau Pass Annuel devra être demandé par écrit à Euro Disney Associés S.A.S., Pass Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagné des justificatifs cités ci-dessus. Euro Disney adressera le Duplicata à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complète de remise en service (cachet de la Poste faisant foi). **2.1.5.** Mode de paiement : selon le mode de souscription du Pass Annuel, les règlements doivent être effectués : - au Bureau Pass Annuel en espèces, carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express ou JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par Chèques Vacances ou Traveller Chèque ou Chèques Cadeaux en euros (pas de rendu de monnaie – nous consulter pour connaître la liste des Chèques Cadeaux acceptés), ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications relatives au Pass Annuel souscrit) ; - sur le site internet www.disneylandparis.com en carte bancaire uniquement (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express ou JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement) ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications) ; - par correspondance en carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express ou JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par Chèques Vacances ou Traveller Chèque, Chèques Cadeaux en euros (pas de rendu de monnaie – nous consulter pour connaître la liste des Chèques Cadeaux acceptés), ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications relatives au Pass Annuel souscrit). - auprès des partenaires agréés selon les modes de paiement acceptés par ceux-ci. - à l'entrée des Parcs : en espèces, carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express ou JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par Chèques Vacances ou Traveller Chèque ou Chèques Cadeaux en euros (pas de rendu de monnaie – pour connaître la liste des Chèques Cadeaux acceptés nous consulter). NB : Le paiement mensuel est disponible dans les conditions définies à l'article 2.1.9. **2.1.6.** Les prix des Pass Annuels sont déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de leur publication et peuvent être révisés jusqu'au moment de la conclusion du contrat en fonction des variations ou de l'imposition de redevances et taxes afférentes. Dans tous les cas, le prix applicable sera indiqué avant la conclusion du contrat. **2.1.7.** Un Pass Annuel peut uniquement être échangé contre un autre Pass Annuel d'une valeur monétaire supérieure, sous réserve du paiement par le Membre de la différence de prix entre les deux Pass Annuels. Un tel échange peut être effectué à tout moment. **2.1.8.** Tout changement dans la situation des Membres, commentaires ou réclamations, doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante : Disneyland® Paris, Communication visiteurs, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France ou sur le site internet www.disneylandparis.com (ci-après, le « Site ») via la rubrique « nous contacter ». **2.1.9. Modalités du paiement mensuel 2.1.9.1.** Le paiement mensuel constitue une modalité de paiement des montants dus au titre des Pass Annuels souscrits ; il ne s'agit pas d'un prix mensuel desdits Pass Annuels. **2.1.9.2.** Le paiement mensuel est disponible au Bureau Pass Annuel, par correspondance ou sur la section France du site internet www.disneylandparis.com, pour les paiements en euro à partir d'un compte bancaire (i) situé au sein de l'espace unique de paiement en euro (SEPA) et (ii) ouvert auprès d'une banque acceptant les prélèvements en Euros dits « SEPA Direct Debit Core » (« SDD Core »). Tout changement de coordonnées bancaires et/ou postales doit être adressé à Euro Disney dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Service Financier Pass Annuel, TSA 31637, 75901 Paris Cedex 15, France. **2.1.9.3.** Les paiements pour le paiement mensuel doivent s'effectuer en euro. Tous frais éventuels résultant de l'application d'un taux de change seront à la charge du débiteur. Les communications relatives à la gestion du contrat en paiement mensuel sont uniquement disponibles en français pour les débiteurs résidant en France et en anglais pour les débiteurs résidant en dehors de France et se feront par voie électronique, ce pour quoi le débiteur devra fournir une adresse e-mail valide. **2.1.9.4.** Sauf mention contraire dans les communications, le paiement mensuel est disponible pour l'achat de Pass Annuel plein tarif ou réduction permanente au Bureau Pass Annuel ou par correspondance. Le paiement mensuel est également disponible pour l'achat sur le Site Pass Annuels plein tarif en livraison à domicile. **2.1.9.5.** Sauf mention contraire dans les communications relatives au Pass Annuel souscrit, le bénéfice du paiement mensuel est assujetti à la condition d'un versement initial de 55€ minimum par Pass Annuel souscrit ainsi qu'à la fourniture de différents documents et engagements. Suite au paiement initial, le solde restant dû sera réparti sur 11 mensualités. En l'absence de paiement initial conformément aux communications relatives au Pass Annuel souscrit, l'ensemble du prix sera réparti sur 11 mensualités. **2.1.9.6.** Pour tout Pass Annuel en paiement mensuel souscrit au Bureau Pass Annuel : - tout dossier de paiement mensuel (RIB et mandat) incomplet au jour de la souscription de Pass(s) Annuel(s) doit être finalisé dans les meilleurs délais et au plus tard à la date qui sera communiquée par Euro Disney. Dans l'intervalle, le(s) Pass(s) Annuel(s) émis ne permettra(ont) pas l'accès aux Parcs Disney, aucun mode de règlement n'ayant été fourni. Il ne sera pas procédé au remboursement/compensation des jours déjà écoulés en cas d'envoi tardif des documents requis. - tout dossier resté incomplet ou tout défaut de paiement non régularisé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit de(s) Pass(s) Annuel(s) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité. **2.1.9.7.** Pour tout Pass Annuel en paiement mensuel souscrit sur le Site : - le dossier de paiement mensuel (RIB, mandat, engagement de paiement et carte d'identité du titulaire du compte à débiter) devra être complété le plus rapidement possible et dans les délais communiqués par Euro Disney. Dans l'intervalle, le(s) Pass(s) Annuel(s) émis ne permettra(ont) pas l'accès aux Parcs Disney, aucun mode de règlement n'ayant été fourni. Il ne sera pas procédé au remboursement/compensation des jours déjà écoulés ou des versements déjà effectués en cas d'envoi tardif des documents requis. - tout dossier de paiement mensuel resté incomplet ou tout défaut de paiement non régularisé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit de(s) Pass(s) Annuel(s) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité. **2.1.9.8.** Pour tout Pass Annuel en paiement mensuel commandé par correspondance : - tout dossier de paiement mensuel incomplet au jour de la souscription de Pass(s) Annuel(s) doit être finalisé dans les délais impartis stipulés dans le courrier de relance envoyé par Euro Disney. Dans l'intervalle, le(s) Pass(s) Annuel(s) ne seront pas produits. Passé ce délai, la demande de souscription sera rejetée. - tout défaut de paiement non régularisé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit de(s) Pass(s) Annuel(s) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité **2.1.9.9.** Le 1er prélèvement du paiement mensuel s'effectue le mois qui suit la date d'émission des Pass Annuels. Ce prélèvement et les suivants s'effectuent le 10 du mois ou jours ouvré qui suit. En cas de dossier incomplet ou toute autre anomalie rencontrée ne permettant pas le prélèvement à cette date, une seconde tentative de prélèvement est effectuée le 25 du mois. **2.1.9.10.** Le Membre ne remplissant plus les conditions du paiement mensuel doit s'acquitter du solde dû pour le(s) Pass(s) Annuel(s) par tout autre moyen de paiement accepté par Euro Disney. **2.1.9.11.** La perte ou le vol d'un Pass Annuel ou la résiliation d'un abonnement au programme Pass Annuel en raison d'une violation des Conditions Générales d'Abonnement par un Membre n'entraînent pas l'arrêt des prélèvements des sommes dues. **2.1.9.12.** Euro Disney se réserve le droit de facturer et prélever sur le compte bancaire indiqué les frais de rejet bancaire qui, hors incident technique non imputable au payeur, sont à la charge de celui-ci. **2.2. Délivrance du Pass Annuel 2.2.1.** Selon le mode d'abonnement, et sous réserve de l'acceptation par Euro Disney de la demande d'abonnement au Programme, le Membre se verra délivrer soit un Pass Annuel définitif soit un Pass Annuel temporaire. Le Pass Annuel définitif et le Pass Annuel temporaire sont valables pour la période indiquée sur le Pass Annuel. **2.2.2.** Les Pass Annuels temporaires ne sont valables que pour une entrée. Dès lors, le Pass Annuel temporaire doit être échangé, le jour de sa première utilisation, par son titulaire contre un Pass Annuel définitif, et ce avant l'expiration de la durée de validité du Pass Annuel temporaire. **2.3. Acceptation des demandes d'abonnement** Les demandes d'abonnement seront acceptées par Euro Disney sous réserve : (i). que le dossier de demande soit complet au moment de la demande, sauf a/ dans le cas du paiement mensuel effectué au Bureau Pass Annuel où les documents du dossier de paiement mensuel peuvent être fournis ultérieurement ; b/ dans le cas d'une demande d'abonnement effectuée en ligne, le dossier pourra être complété avec les informations et/ou documents manquants dans un délai de 25 jours à compter de la demande et c/ dans le cas d'une demande d'abonnement par correspondance et paiement mensuel, le dossier pourra être complété avec les informations et/ou documents manquants dans les délais impartis stipulés dans le courrier de relance. (ii.) que la personne ayant effectué la demande de Pass Annuel (ou pour le compte de laquelle la demande est effectuée) n'ait pas été inscrite sur le fichier de non abonnement en application de l'article 7.3 ci-après ; et (iii.) que la personne ayant effectué la demande de Pass Annuel (ou pour le compte de laquelle la demande est effectuée) ne soit pas déjà Membre du Programme. **2.4. Renouvellement d'un abonnement** Sauf mention contraire dans les communications relatives au Pass Annuel souscrit, un abonnement à un Pass Annuel peut être renouvelé ; toute demande de renouvellement requiert la souscription par le Membre d'un nouvel abonnement et l'émission d'un nouveau Pass Annuel. Les conditions générales d'abonnement et avantages applicables dans le cadre du renouvellement seront ceux en vigueur à la date d'émission du nouveau Pass Annuel.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'UTILISATION DU PASS ANNUEL 3.1. Le Pass Annuel permet d'accéder aux Parcs Disney pendant leurs heures d'ouverture au public (telles que publiées sur le Site ou sur tout autre support à la convenance d'Euro Disney), dans la limite de leur capacité. Le Pass Annuel ne donne pas accès aux Parcs Disney lors de soirées ou d'évènements spéciaux. **3.2.** Il existe, selon le type de Pass Annuel souscrit, certains jours de restriction (ci-après "Jours de Restriction") pendant lesquels le Pass Annuel concerné ne permet pas l'accès au(x) Parc(s) Disney. Ces Jours de Restriction figurent, pour la durée de validité de chaque Pass Annuel, dans la documentation fournie à chaque Membre lors de la remise de son Pass Annuel et peuvent être consultés sur le Site. **3.3.** En souscrivant l'abonnement au Programme, le Membre s'engage à respecter les présentes conditions générales d'abonnement au Programme ainsi que le règlement intérieur des Parcs Disney ainsi que toutes les instructions et consignes figurant sur tout support émanant d'Euro Disney. Tout Pass Annuel utilisé de manière frauduleuse par le Membre ou toute autre personne sera immédiatement confisqué. **3.4.** Pour des raisons de sécurité, les visiteurs à mobilité réduite, les personnes handicapées, les femmes enceintes et les enfants sont priés de s'informer des risques, des conditions et modalités d'accès à certaines des attractions dans les lieux prévus à cet effet à l'entrée des attractions concernées ou en se renseignant à City Hall pour le Parc Disneyland® et à Studio Services pour le Parc Walt Disney Studios®.

ARTICLE 4 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION Le droit de rétractation ne s'applique pas aux Pass Annuels, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la Consommation, qui exclut les prestations "de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée".

ARTICLE 5 - PERTE OU VOL DU PASS ANNUEL 5.1. En cas de vol ou de perte de son Pass Annuel, le Membre devra en informer dans les meilleurs délais Euro Disney, en se présentant au guichet Pass Annuel situé à l'extérieur des Parcs Disney ou par écrit à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Pass Annuel par correspondance, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée, Cedex 4, France. Le Pass Annuel ainsi que son éventuel Duplicata seront alors désactivés et ne pourront plus être utilisés. **5.2.** En cas de vol ou de perte de son Duplicata, le Membre (ou son représentant légal) devra en informer dans les meilleurs délais, par écrit uniquement, Euro Disney à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Pass Annuel par correspondance, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée, Cedex 4, France. Le Duplicata perdu ou volé ne pourra en aucun cas être réactivé et aucun nouveau duplicata ne sera délivré. **5.3.** Pour toute demande de remise en service d'un Pass Annuel perdu ou volé, le Membre devra se présenter au guichet Pass Annuel situé à l'extérieur des Parcs Disney, présenter sa pièce d'identité et payer la somme de quarante (40) euros. Euro Disney délivrera alors un nouveau Pass Annuel. Aucun billet d'accès aux Parcs Disney ne sera délivré pour compenser la perte ou le vol d'un Pass Annuel. **5.4.** La remise en service du Pass Annuel perdu ou volé n'entraîne pas la remise en service du Duplicata. Une fois le Pass Annuel perdu ou volé remis en service, un nouveau Duplicata devra être demandé par écrit à Euro Disney Associés S.A.S., Pass Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagné des justificatifs listés à l'article 2.1.4. Euro Disney adressera le Duplicata à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complète de remise en service (cachet de la Poste faisant foi). Aucun Duplicata ne sera réémis si la demande est effectuée dans le mois précédant l'expiration du Pass Annuel concerné. **5.5.** La responsabilité d'Euro Disney ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte ou vol du Pass Annuel et/ou du Duplicata.

ARTICLE 6 - RESILIATION DE L'ABONNEMENT PAR LE MEMBRE Pendant la période de validité du Pass Annuel, l'abonnement ne pourra être résilié que si les conditions cumulatives suivantes sont remplies : (i.) le Membre dispose d'un motif légitime pour résilier le contrat, c'est-à-dire la survenance d'un événement échappant à sa volonté et qui rend impossible la poursuite de son contrat (hospitalisation longue durée, mutation à l'étranger) ; (ii.) la demande de résiliation accompagnée des justificatifs nécessaires est envoyée au Bureau Pass Annuel avant l'expiration du Pass Annuel en question (cachet de la Poste faisant foi) ; (iii.) le Pass Annuel n'a pas été utilisé au cours de sa validité un autre jour que celui de son émission. A réception d'une demande de résiliation conforme aux conditions cumulatives ci-dessus, Euro Disney procèdera au remboursement du Pass Annuel s'il y a lieu dans les conditions suivantes : Montant du remboursement = (prix du Pass Annuel – prix d'un billet 1 jour / 1 Parc) x nombre de mois restants / 12. Pour l'application des présentes, il est précisé que : a.) le prix du Pass Annuel désigne le montant payé par le Membre pour l'achat du Pass Annuel objet de la résiliation ; b.) le prix d'un billet 1 jour / 1 Parc désigne le prix de vente d'un billet permettant l'accès à l'un des Parcs Disney pour une journée tel que pratiqué à l'entrée des Parcs Disney au jour de la réception de la demande de résiliation ; c.) le nombre de mois restants désigne le nombre de mois restants entre la demande de résiliation et la date d'expiration du Pass Annuel objet de la résiliation, étant précisé que tout mois entamé est considéré comme un mois consommé.

ARTICLE 7 - RESILIATION DE L'ABONNEMENT AU PROGRAMME PAR EURO DISNEY 7.1. L'abonnement au Programme pourra être résilié de plein droit et immédiatement par Euro Disney notamment pour les motifs suivants : - défaut de paiement du Pass Annuel ; - fausses déclarations fournies au Bureau Pass Annuel ; - falsifications de pièces nécessaires à l'établissement ou la réémission du Pass Annuel ; - non-respect par le Membre des conditions générales d'abonnement du Pass Annuel (notamment du caractère strictement personnel du Pass Annuel) ; - non-respect par le Membre des conditions attachées aux avantages réservés aux membres Pass Annuel, tel que notamment la revente de ces avantages ; - comportement du Membre contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ; - manquement du Membre au règlement intérieur des Parcs Disney et/ou aux lois et réglementations en vigueur. **7.2.** La résiliation de l'abonnement par Euro Disney entraîne, dans tous les cas, la confiscation et la désactivation immédiate du Pass Annuel et de tout éventuel Duplicata sans remboursement, ni partiel ni total. **7.3.** En cas de vol commis par un Membre, Euro Disney se réserve le droit de lui refuser tout nouvel abonnement au Programme pendant 18 mois à compter de la commission des faits reprochés, le Membre étant alors inscrit dans un fichier de non abonnement. Tout Membre inscrit dans le fichier de non abonnement a le droit d'accéder à ses données personnelles et peut les faire corriger en cas d'erreur ou s'opposer, uniquement pour motif légitime, à leur traitement en contactant : Disneyland® Paris, Communication visiteurs, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France.

ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES Opposition au démarchage téléphonique (numéro de téléphone français) : Conformément à l'article L223-1 du Code de la consommation, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en vous rendant sur le site internet suivant : http://www.bloctel.gouv.fr/. Veuillez noter que cette opposition ne s'appliquera pas dans le cadre de nos relations contractuelles. Informations nominatives : Les informations recueillies dans le cadre du Programme sont destinées à l'usage exclusif d'Euro Disney Associés S.A.S. afin de gérer l'adhésion au programme. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant à exercer auprès de : Disneyland® Paris, Service Marketing, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4.

ARTICLE 9 - DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE Il est entendu que vous n'acquerrez, au titre des présentes, aucun droit de propriété ni aucun droit d'usage sur les noms, dénominations, enseignes, emblèmes, logos, marques, autres droits d'auteur ou de propriété industrielle appartenant à la société Euro Disney, à Disney Entreprises, Inc. ou à l'une de leurs sociétés filiales au apparentées, quel qu'en soit le contexte ou la destination, notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles. Vous ne pouvez pas inclure les Pass Annuels dans un quelconque forfait, lot ou groupe de prestations susceptible, suivant l'appréciation d'Euro Disney, de porter atteinte à l'image de Disneyland® Paris et les Pass Annuel étant fournis pour votre usage privé et personnel, vous vous engagez à ne pas les remettre ou offrir sous quelque forme que ce soit à titre de cadeau promotionnel, prime ou loterie.

ARTICLE 10 - RECLAMATIONS Toute réclamation relative à la fourniture ou à l'utilisation des Pass Annuels doit être formulée au plus vite de manière à ce qu'une solution puisse être recherchée aussitôt. Elle doit être faite de manière appropriée permettant de conserver la preuve du fait litigieux. Dans l'hypothèse où il est impossible d'introduire une réclamation immédiatement ou si votre réclamation n'a pas été résolue immédiatement de façon satisfaisante, vous pouvez vous adresser à Euro Disney Associés S.A.S. par tout moyen permettant d'en accuser réception aux coordonnées suivantes : par courrier à Disneyland® Paris, Communication Visiteurs, B.P. 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, ou par e-mail à dlp.communication.visiteurs@disney.com. Votre réclamation devra préciser le détail de votre insatisfaction et les références de votre réservation. Vous devez respecter le caractère personnel et confidentiel attaché à toute correspondance entre nous. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 45 jours suivant l'envoi de votre réclamation, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : http://www.mtv.travel.

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE Toute relation entre Euro Disney et ses clients est régie par le droit français. Tout litige ne pouvant faire l'objet d'un règlement amiable relève des tribunaux compétents de Paris, à moins que la loi n'en dispose autrement.